

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

visant les actions de la société

COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU

initiée par

SABETON

présentée par



**COMMUNIQUE CONJOINT DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION
CONJOINTE ET DES DOCUMENTS « AUTRES INFORMATIONS » RELATIFS AUX
CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE
COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU ET DE SABETON**

PRIX DE L'OFFRE :

29 euros par action COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU

DUREE DE L'OFFRE :

Du 19 février au 3 mars 2016 inclus

Avis important

A l'issue de l'offre publique de retrait faisant l'objet de la note d'information conjointe, la procédure de retrait obligatoire prévue par l'article L. 433-4 II du code monétaire et financier sera mise en œuvre. Les actions COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait seront transférées à compter du jour de négociation suivant le jour de clôture de l'offre publique de retrait à la société SABETON moyennant une indemnisation de 29 euros par action COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, nette de tous frais.



Le présent communiqué est établi et diffusé conjointement par COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU et SABETON conformément aux dispositions des articles 231-27 1°, 2° et 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité prise le 16 février 2016, apposé le visa n° 16-051 en date du 16 février 2016 sur la note d'information établie conjointement par COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU et SABETON relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire portant sur les actions COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU non encore détenues par SABETON.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les documents « autres informations » relatifs aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU et de SABETON ont été déposés auprès de l'AMF le 17 février 2016 et mis à la disposition du public le même jour.

La note d'information conjointe visée par l'AMF, ainsi que les documents « autres informations » relatifs aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de SABETON et de COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur les sites Internet de SABETON (www.sabeton.fr) et de COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU (www.compagnie-agricole-de-la-crau.fr) et peuvent également être obtenus sans frais auprès de :

- CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC), 6 avenue de Provence 75452 Paris Cedex 09,
- SABETON, B.P. 101 - 34, route d'Ecully 69573 Dardilly Cedex, et
- COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, B.P. 94 - 34, route d'Ecully 69573 Dardilly Cedex.

Contacts :

SABETON : Marie-Christine FAURE - tél : 04.72.52.22.07

COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU : Sylvie RAMBAUD - tél : 04.72.52.22.04